

“Le plan jeunes ne permettra pas de créer réellement des emplois”

Formation, incitations à l'embauche, emplois aidés : le plan “1 jeune, 1 solution” est entré en vigueur fin août. Cela suffira-t-il à aider les 16-25 ans à s'insérer sur un marché du travail chamboulé par la crise du Covid-19 ? Anne Eydoux, maîtresse de conférences au Cnam et chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), nous livre son analyse.

Les mesures incitatives du gouvernement sont-elles suffisantes pour favoriser l'emploi des jeunes ?

Le gouvernement, qui prévoit de dépenser pour les jeunes 6,5 milliards d'euros sur 2020-2021, a présenté un éventail assez large de mesures : une prime de 4000 euros pour les employeurs qui embauchent un jeune de moins de 25 ans, qualifié ou non, mais aussi une aide à l'alternance, des contrats aidés et des mesures de formation.

Ce plan, qui mise sur la réduction du coût du travail pour inciter les employeurs à embaucher, présente cependant des limites. Les évaluations montrent depuis longtemps que la réduction du coût du travail est peu efficace pour créer des emplois, qu'elle coûte cher et fragilise le financement de la protection sociale.

Les incitations à l'embauche génèrent des effets d'aubaine : beaucoup d'entreprises bénéficient d'aides pour des personnes qu'elles auraient recrutées de toute façon. Bien sûr, les aides peuvent agir sur les embauches, mais c'est souvent par un effet de substitution : plutôt qu'un trentenaire avec un peu d'expérience, c'est un plus jeune qui est recruté.

Les embauches réelles générées par les allègements de cotisations sont finalement assez peu nombreuses. Si bien que quand on rapporte les sommes dépensées aux créations nettes d'emploi (les emplois qui n'auraient pas été créés sans aide), on est loin de l'efficacité : plus de 200 000 euros par emploi créé et par an pour le CICE ! Ces mesures aident certainement les entreprises, mais elles ne sont pas des instruments pertinents de création d'emploi. Une prime ne suffit pas à susciter l'embauche : comme l'ont encore rappelé la CPME et l'U2P, il faut aussi que les carnets de commande soient bien remplis.

Contributrice du CEET : [Anne Eydoux](#)

Source : *Rebondir*

✚ [Lire l'article dans son intégralité](#)

28 août 2020

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/le-plan-jeunes-ne-permettra-pas-de-creer-reellement-des-emplois--1204621.kjsp?F>